

Lundi 15 mai 2000



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

FEUILLETON N° 27
ET AVIS

PREMIÈRE SESSION, TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

AFFAIRES COURANTES

PRÉSENTATION DE PÉTITIONS

LECTURE ET DÉPÔT DE PÉTITIONS
M^{me} DRIEDGER

PRÉSENTATION DE RAPPORTS DE COMITÉS SPÉCIAUX ET PERMANENTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRES ET DÉPÔT DE RAPPORTS

AVIS DE MOTIONS

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M. le *premier ministre* DOER

(N° 4) — *Loi modifiant la Loi sur le financement des campagnes électorales/The Elections Finances Amendment Act*

M. le *ministre* CALDWELL

(N° 12) — *Loi modifiant la Loi sur les écoles publiques/The Public Schools Amendment Act*

M. le *ministre* ASHTON

(N° 13) — *Loi modifiant la Loi sur les taxis/The Taxicab Amendment Act*

M. le *premier ministre* DOER

(N° 17) — *Loi modifiant la Loi électorale/The Elections Amendment Act*

QUESTIONS ORALES

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

ORDRE DU JOUR

REPRISE DU DÉBAT (QUATRIÈME JOUR DU DÉBAT)

Motion de M. le *ministre* SELINGER

QUE l'Assemblée approuve la politique budgétaire générale du gouvernement.

Motion d'amendement de M. STEFANSON :

QUE la motion soit amendée par substitution, au passage qui suit « l'Assemblée », de ce qui suit :

déplore que le budget ne tienne pas compte des besoins actuels et futurs des Manitobaines et des Manitobains :

- a) en ne proposant pas une perspective globale ni un plan pour l'économie;
- b) en ne protégeant pas le climat économique propice qui a régné au cours des dix dernières années;
- c) en n'accordant pas à la population un allègement fiscal appréciable;
- d) en ne reconnaissant pas l'importance d'avoir un système fiscal concurrentiel afin que le Manitoba demeure prospère;
- e) en ne donnant aux jeunes aucune raison de demeurer au Manitoba;
- f) en n'accordant pas une aide suffisante aux universités du Manitoba;
- g) en n'établissant pas un processus de consultation publique sur la création de cinq nouveaux casinos;
- h) en n'accordant aucune aide aux agriculteurs touchés par les graves inondations dans le sud-ouest du Manitoba;
- i) en ne répondant pas aux besoins de la population rurale du Manitoba en ce qui concerne les routes et l'infrastructure routière;
- j) en ne mettant pas fin à la médecine de couloir comme il avait été promis;
- k) en ne prévoyant pas l'ouverture des 138 nouveaux lits d'hôpitaux permanents qui avait été promise;
- l) en ne répondant pas aux besoins et aux préoccupations de la ville de Winnipeg et de sa population,

et que le gouvernement ait, de ce fait, perdu la confiance de l'Assemblée et de la population du Manitoba.

(M. LOEWEN — 40 min)

DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT

Motion de M. le *ministre* LATHLIN

(N^o 5) — *Loi modifiant la Loi sur la conservation de la faune/The Wildlife Amendment Act*
(reporté)(M. ENNS)

Motion de M. le *ministre* LATHLIN

(N^o 6) — *Loi sur la conservation et la protection des ressources hydriques et modifications
corrélatives/The Water Resources Conservation and Protection and Consequential Amendments Act*
(M. MAGUIRE)

Motion de M. le *ministre* CHOMIAK

(N^o 7) — *Loi sur la protection des personnes recevant des soins/The Protection for Persons in Care
Act*
(reporté)(M. LAURENDEAU)

Motion de M. le *ministre* MACKINTOSH

(N^o 8) — *Loi sur les conventions relatives à l'exécution des jugements et modifications
corrélatives/The Enforcement of Judgments Conventions and Consequential Amendments Act*
(M. PRAZNIK)

Motion de M. le *ministre* LEMIEUX

(N^o 10) — *Loi modifiant la Loi sur les coopératives/The Cooperatives Amendment Act*
(M. PENNER [Steinbach])

Motion de M. le *ministre* ASHTON

(N^o 14) — *Loi modifiant la Loi sur les chemins de fer provinciaux/The Provincial Railways
Amendment Act*
(M. ROCAN)

Motion de M. le *ministre* LATHLIN

(N^o 15) — *Loi modifiant la Loi sur les droits d'utilisation de l'eau/The Water Rights Amendment Act*
(M. MAGUIRE)

Motion de M^{me} la *ministre* BARRETT

(N^o 18) — *Loi modifiant la Loi sur les relations du travail/The Labour Relations Amendment Act*
(M. SCHULER)

Motion de M. le *ministre* LATHLIN

(N^o 21) — *Loi modifiant la Loi sur l'aménagement hydraulique/The Water Resources Administration
Amendment Act*
(M. MAGUIRE)

Motion de M. le *ministre* MACKINTOSH

(N^o 22) — *Loi modifiant la Loi sur la pratique relative aux successions devant la Cour du Banc de la
Reine/The Court of Queen's Bench Surrogate Practice Amendment Act*
(M. LAURENDEAU)

Motion de M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 23) — *Loi modifiant la Loi sur les jurés/The Jury Amendment Act*
(M. LAURENDEAU)

Motion de M. le *ministre* LEMIEUX

(N° 24) — *Loi modifiant la Loi sur les sûretés relatives aux biens personnels et d'autres dispositions législatives/The Personal Property Security Amendment and Various Acts Amendment Act*
(M^{me} DACQUAY)

Motion de M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 25) — *Loi d'interprétation et modifications corrélatives/The Interpretation and Consequential Amendments Act*

(M^{me} DACQUAY)

Motion de M. le *ministre* MACKINTOSH

(N° 26) — *Loi modifiant la Loi sur la Cour du Banc de la Reine/The Court of Queen's Bench Amendment Act*

(M. ROCAN)

DEUXIÈME LECTURE

(N° 16) — *Loi n° 2 modifiant la Loi sur la Ville de Winnipeg/The City of Winnipeg Amendment Act*
(2)

(imprimé) (M^{me} la *ministre* FRIESEN)

(N° 27) — *Loi modifiant la Loi sur les services correctionnels/The Correctional Services Amendment Act*

(imprimé) (M. le *ministre* MACKINTOSH)

MOTION DU GOUVERNEMENT — DÉBAT

Proposition de M^{me} la *ministre* WOWCHUK

Attendu :

que les pluies surabondantes de l'automne 1998 et du printemps 1999 ont empêché l'ensemencement de plus d'un million d'acres de terre, principalement dans le Sud-Ouest, mais également dans d'autres régions de la province;

que le gouvernement fédéral a reconnu l'existence de cette situation revêtant le caractère d'une catastrophe et qu'il verse des indemnisations pour la moisissure et les autres dégâts matériels en vertu des *Accords d'aide financière en cas de catastrophe (AAFC)*;

que les agriculteurs ont perdu l'apport des produits chimiques et des engrais et ont engagé des dépenses supplémentaires pour remettre leur terre en état et éliminer les mauvaises herbes tout en n'ayant aucune récolte à vendre en 1999;

que le gouvernement du Manitoba a demandé à maintes reprises une aide au gouvernement fédéral — gouvernement auquel incombe la principale responsabilité en matière d'aide financière en cas de catastrophe — pour les agriculteurs dont les terres ont été endommagées;

que le gouvernement du Manitoba a continué à appuyer l'indemnisation en vertu de l'article 25 des *AAFC* qui prévoit le versement d'indemnités en cas de perte d'engrais répandus et pour la remise en état des terres, mais que le gouvernement fédéral a refusé de se rallier à lui;

que le gouvernement du Manitoba a demandé la conclusion d'une entente Canada-Manitoba en vue du versement d'une aide semblable à celle fournie par suite de l'inondation de 1996 au Saguenay, de l'inondation de 1997 dans la vallée de la rivière Rouge et de la tempête de verglas survenue dans l'est du pays en 1998, mais que le gouvernement fédéral a rejeté sa demande;

que tous les partis ont agi de concert pour faire pression sur le gouvernement fédéral afin que les agriculteurs du Manitoba reçoivent une aide financière,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte le gouvernement fédéral à revoir sa position quant à l'aide financière qu'il serait prêt à accorder pour l'inondation survenue en 1999 dans la province, tout particulièrement dans le Sud-Ouest, et à inclure la perte d'engrais répandus et la remise en état des terres dans les frais admissibles en vertu des *AAFC*;

que l'Assemblée exhorte le gouvernement fédéral à mettre en oeuvre des programmes d'aide semblables à ceux offerts par suite de catastrophes telles que l'inondation de 1996 au Saguenay, l'inondation de 1997 dans la vallée de la rivière Rouge et la tempête de verglas survenue dans l'est du Canada en 1998.

(M. HELWER — 20 min)

MOTION DU GOUVERNEMENT

M. le *premier ministre* DOER

Attendu :

que la partie de la Baie d'Hudson située au Manitoba a une forte incidence sur le bien-être social, économique et environnemental de la province;

que la partie de la Baie d'Hudson située au Manitoba est une source d'eau potable pour 100 000 Manitobains, fournit des emplois à 3 500 Manitobains dans l'industrie de la pêche — industrie qui produit annuellement des revenus de 25 millions de dollars pour le Manitoba et le Canada — maintient une industrie du tourisme en plein essor et soutient le mode de vie des communautés autochtones;

que la partie de la Baie d'Hudson située au Manitoba est essentielle au maintien de l'écosystème de notre province;

que l'État du Dakota du Nord projette la construction d'une bouche de décharge qui détournerait les eaux du lac Devils dans la rivière Cheyenne et finalement dans la rivière Rouge;

que la province du Manitoba a soulevé des objections sérieuses sur le danger que représenterait cette bouche de décharge sur la qualité de l'eau au Manitoba, notamment la haute teneur en sel, le transfert possible du biote et d'agents pathogènes du poisson dans la partie de la Baie d'Hudson située au Manitoba;

qu'il y a quelques années, soit en 1993, l'État du Dakota du Nord préconisait la construction d'un canal de prise reliant le lac Devils au bassin de la rivière Missouri et qu'en 1997 le gouverneur du Dakota du Nord réaffirmait son appui au projet de construction d'un canal de prise;

que la construction d'un canal de prise et d'une bouche de décharge au lac Devils constituerait une nouvelle variante du projet de dérivation Garrison qui aurait des effets dévastateurs sur la partie de la Baie d'Hudson située au Manitoba,

il est proposé :

que l'Assemblée législative du Manitoba s'oppose à la décision unilatérale de l'État du Dakota du Nord de détourner les eaux du lac Devils dans la rivière Rouge soit au moyen du projet de bouche de décharge, soit au moyen de la nouvelle variante du projet de dérivation Garrison;

que l'Assemblée législative du Manitoba exhorte les gouvernements des États-Unis et du Canada à faire en sorte que soit préparé un énoncé complet et détaillé des incidences environnementales du projet de bouche de décharge du lac Devils indiquant les conséquences possibles sur les eaux canadiennes;

que l'Assemblée législative du Manitoba appuie les efforts du gouvernement provincial en vue d'obtenir la diffusion publique des études effectuées jusqu'à ce jour sur les incidences possibles d'une bouche de décharge du lac Devils sur les eaux canadiennes.

MOTIONS

QUE l'Assemblée se forme en comité plénier afin d'examiner les crédits à accorder à Sa Majesté.

QUE l'Assemblée se forme maintenant en comité plénier afin d'examiner les voies et moyens de mobiliser les crédits à accorder à Sa Majesté.

AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

PROPOSITIONS

8. M. PITURA — Accroissement de la viabilité du port de Churchill
9. M. ENNS — Stratégie en matière d'utilisation de l'eau
10. M^{me} DACQUAY — Maintien des initiatives du gouvernement précédent en matière de tourisme
11. M. NEVAKSHONOFF — Représentation autochtone dans le centre-ville

12. M. STRUTHERS — Subventions à l'agriculture
13. M. DEWAR — Thomas George Prince, ancien combattant autochtone
14. M. MAGUIRE — Mesures législatives sur les espèces menacées
15. M. REID — Excédent du régime d'assurance-emploi
16. M. HELWER — Entrepreneuriat et emploi chez les jeunes
17. M. FILMON — Équilibre budgétaire
18. M. PENNER (Emerson) — Diversification rurale
19. M^{me} DRIEDGER — Pornographie juvénile
20. M^{me} ALLAN — Le Nunavut
21. M. CUMMINGS — Contribution du fédéral au transport routier
22. M. FILMON — L'importance de légiférer en matière de travail obligatoire
23. M^{me} SMITH (Fort Garry) — Responsabilité en matière d'éducation
24. M^{me} ALLAN — CRTC
25. M. PRAZNIK — Amélioration des services de police communautaires
26. M. ROCAN — Protection des contribuables et corporations de la Couronne
27. M. STEFANSON — Rapports trimestriels sur la santé
28. M. REIMER — Maintien du programme d'infrastructure Canada-Manitoba
29. M. MALOWAY — La taxe Tobin
30. M. MAGUIRE — Les conséquences de l'inondation de 1999
31. M^{me} CERILLI — Accord multilatéral sur l'investissement et l'Organisation mondiale du commerce
32. M. LAURENDEAU — Industrie du film
33. M. GERRARD — Indemnisation relative à l'inondation du printemps de 1999 dans le sud-ouest du Manitoba
34. M^{me} ASPER — Efficacité de la formation assistée par ordinateur
35. M. SMITH (Brandon-Ouest) — Port de Churchill

36. M. HELWER — Surplus du Compte d'assurance-emploi
37. M. GERRARD — Indemnisation des entreprises du sud-ouest du Manitoba touchées par l'inondation de 1999
38. M^{me} KORZENIOWSKI — Année internationale des personnes âgées
39. M^{me} SMITH (Fort Garry) — Youth News Network et autonomie des divisions scolaires
40. M. SCHULER — Position de la Fédération du travail du Manitoba sur les impôts
41. M. SCHULER — Réduction des impôts fonciers
42. M. DERKACH — Gel des frais de scolarité
43. M^{me} KORZENIOWSKI — Restructuration de l'aviation commerciale au Canada
44. M. PRAZNIK — *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*
45. M. PENNER (Steinbach) — Politique fédérale d'immigration
46. M. STEFANSON — Promesses relatives aux soins de santé
47. M. TWEED — Semaine de travail de trente-deux heures
48. M. PITURA — Développement durable
49. M. JENNISSON — Sayisi Dene
50. M^{me} MITCHELSON — Lits d'hôpital additionnels
51. M. REIMER — Fraude par télémarketing
52. M^{me} DRIEDGER — Dons d'organes
53. M. LAURENDEAU — Syndrome d'alcoolisme fœtal
54. M. DERKACH — Inscriptions dans les collèges communautaires
55. M. RONDEAU — Programme de déjeuner à l'école
56. M. CUMMINGS — Sécurité dans les écoles
57. M. MARTINDALE — Habitat pour l'humanité
58. M. PENNER (Steinbach) — Stratégies de développement commercial
59. M. LOEWEN — Hydro-Manitoba et la revitalisation du centre-ville

60. M. NEVAKSHONOFF — Terres domaniales
61. M. AGLUGUB — Taux d'immigration
62. M^{me} CERILLI — Sports et loisirs
63. M. SCHELLENBERG — Guichets automatiques bancaires
64. M. MALOWAY — Taux d'intérêt des cartes de crédit
65. M. DEWAR — Dragage de la rivière Rouge dans la région d'Entre-les-Lacs
66. M. SANTOS — Reconnaissance professionnelle et technique
67. M. MARTINDALE — Programme pour les enfants à risque de Sinclair Park
68. M. SANTOS — Contributions politiques partisans
69. M. ROCAN — État de l'industrie céréalière canadienne
70. M. AGLUGUB — Demande d'immigration et droit d'établissement
71. M. REID — Taxe sur le carburant
72. M. SCHELLENBERG — Exportation d'eau
73. M. GILLESHAMMER — Conflits américano-canadiens sur l'agriculture
74. M. STRUTHERS — Canaux de dérivation de Garrison et de Devils Lake
75. M. DYCK — Maintien de la stratégie Priorité aux enfants
76. M. SMITH (Brandon-Ouest) — Comité impartial pour les désastres agricoles
77. M. PENNER (Emerson) — Aide en cas de catastrophe liée au revenu agricole (ACRA)
78. M. JENNISEN — VIA Rail
79. M. ENNS — Droits de circulation ferroviaire
80. M^{me} ASPER — Culture de la paix
81. M. RONDEAU — Alphabétisation
1. M^{me} DACQUAY — Sensibilisation à la santé des seins
(M^{me} CERILLI — 14 min — Il reste 123 min)
2. M. FAURSCHOU — Permis de conduire par étapes
(M. RONDEAU — 4 min — Il reste 126 min)

3. M. FAURSCOU — Enseignement postsecondaire accessible et abordable
(M. STRUTHERS — 12 min — Il reste 124 min)
4. M^{me} MITCHELSON — Recrutement et maintien au Manitoba des infirmières
(M. le *ministre* ASHTON — 8 min — Il reste 125 min)
5. M. LOEWEN — Succès du programme REDI
(M. SMITH [Brandon-Ouest] — 14 min — Il reste 123 min)
6. M. DYCK — Commercialisation des écoles
(M. SCHELLENBERG — 8 min — Il reste 124 min)
7. M. GILLESHAMMER — Commerce extérieur
(M. SMITH [Brandon-Ouest] — 12 min — Il reste 125 min)

DEUXIÈME LECTURE – PROJETS DE LOI D'INTÉRÊT PUBLIC

(N^o 200) — *Loi sur l'obligation redditionnelle en matière de loteries et modifications corrélatives/The Lotteries Accountability and Consequential Amendments Act*
(imprimé) (M. REIMER)

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTION POUR MERCREDI PROCHAIN

PROPOSITION

M. MARTINDALE

82. Attendu :

que la province du Manitoba est en faveur de la démocratie et des droits de la personne partout dans le monde;

que quarante-sept millions de citoyens de la Birmanie sont sous le joug de l'ancien Comité d'État de restauration de la loi et de l'ordre étatique, junte militaire qui a changé de nom pour adopter celui de Comité d'État pour la restauration de la paix et le développement;

que la junte birmane compte parmi ses actes de pseudo-justice le massacre de 10 000 citoyens pro-démocratie aux environs du 8 août 1998;

que l'on peut ajouter aux violations des droits de la personne dont est responsable la junte birmane les emprisonnements, les exécutions sans procès, les viols ainsi que le travail et les déménagements forcés qui se font au nom de la démocratie disciplinée (selon le Human Rights Watch World Report, 1999);

que le régime birman n'a de légitimité et de pouvoir qu'en raison du soutien qu'il reçoit d'entités externes ayant des intérêts dans le pays, notamment la Chine, l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est et les multinationales comme les sociétés pétrolières UNOCAL (États-Unis) et TOTAL (France);

que des groupes de pression pro-junte militaire prennent des mesures pour forcer le gouvernement américain à cesser ses sanctions contre le régime birman;

que le gouvernement canadien a déjà condamné les violations des droits de la personne en Birmanie par l'imposition de sanctions contre le régime en place;

que des sociétés canadiennes cherchent à se faire accepter par la dictature birmane;

que, depuis sa victoire aux élections générales de 1990, où la population a voté en sa faveur à 82 % malgré la supervision de l'armée, la Ligue nationale pour la démocratie n'a pu former un gouvernement;

qu'une coalition de 250 députés du parlement de la Birmanie représentant cinq partis ont formé, le 16 septembre 1998, le Committee Representing the People's Parliament (CRPP) qui agit au nom du parlement élu complet;

que les parlements européen, belge, danois et norvégien ont tous reconnu explicitement le CRPP et lui ont exprimé leur appui,

il est proposé :

que l'Assemblée déplore les manifestations constantes de ces violations des droits de la personne en Birmanie, notamment les exécutions arbitraires et sans procès, les viols, la torture, les traitements inhumains, les arrestations multiples, les travaux et les déménagements forcés ainsi que l'absence de liberté d'expression, de réunion, d'association et de mouvement, violations soulignées par le rapporteur spécial de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies;

que l'Assemblée reconnaisse que ces violations des droits de la personne en Birmanie sont le résultat direct des politiques adoptées dans les plus hautes sphères du pouvoir, et que les représentants du régime ont la responsabilité politique et juridique de ces actes;

que l'Assemblée exhorte le gouvernement fédéral à faire en sorte que soient prises des mesures coordonnées, au niveau international, pour faire cesser ces violations des droits de la personne;

que l'Assemblée ordonne à sa greffière de faire parvenir une copie de la présente proposition au ministre des Affaires étrangères et à tous les députés manitobains au Parlement.